



# GUIDE DES DISPOSITIFS HÉBERGEMENT & LOGEMENT



# Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation



## Définition

- Créé par la circulaire du 08/04/2010
- Consolidé dans ses principes et missions par la loi ALUR du 04/03/2014 dont l'article 30 le définit comme

*"la plateforme unique et départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile"*

- Elle pose le principe d'un SIAO unique compétent pour l'ensemble du territoire

# Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation



## Missions

*Assurer le meilleur traitement de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formulées par les personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et améliorer la fluidité entre ces deux secteurs.*

- Recenser l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement adapté
- Recenser l'ensemble de l'offre disponible en hébergement et logement adapté
- Assurer l'orientation des personnes
- Assurer la coordination de la veille sociale
- Participer à l'observation sociale

# Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation



## Le 115

*La plateforme téléphonique 115 assure l'accueil, l'écoute, l'évaluation, l'orientation, 24h/24 et tout au long de l'année, des ménages sans domicile du département. Elle peut être sollicitée par l'usager, les travailleurs sociaux ou toute personne souhaitant signaler une personne sans abri.*

### L'équipe :

- réalise l'évaluation de la situation des appelants,
- informe des dispositifs mobilisables en fonction des besoins repérés,
- signale aux maraudes les situations de détresse,
- oriente vers les places de mise à l'abri,
- assure le suivi du parcours des ménages.



# Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation



## Le volet insertion

*Le SIAO assure le traitement des demandes d'hébergement d'insertion et de logement adapté réalisées via SI SIAO par un travailleur social.*

### L'équipe :

- recense et enregistre l'ensemble des personnes en demande d'hébergement /logement adapté,
- identifie et centralise l'offre d'hébergement/logement adapté,
- étudie les demandes,
- oriente vers les places disponibles,
- assure le suivi du parcours des ménages
- contribue à la coordination des acteurs,
- participe à l'observation départementale.



# DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

# Hébergement d'Urgence

## Les grands principes



- **Porte d'entrée unique : 115**
  - ➔ Première évaluation
  - ➔ Orientation en fonction des places disponibles
- **Inconditionnalité de l'accueil**
- **Il s'agit d'une mise à l'abri**
- **L'hébergement d'urgence n'a pas vocation à être pérenne : évaluation puis orientation vers un dispositif adapté**

# 115

## Le Public accueilli

- **Personnes majeures seules ou en famille**
- **À la rue**



# Abris de Nuit

## Orientation ?



- Uniquement via le 115

## Quel public ?

- Personnes majeures seules ou en famille
- À la rue



## Quelle prise en charge ?

- Chambres une, deux ou trois personnes
- Prise en charge de 7 jours, renouvelable via le 115
- Arrivée à 18h00 et départ à 8h00 (horaires variables selon l'opérateur)
- Repas du soir et petit déjeuner
- Douches et sanitaires collectifs - Laverie
- Participation si ressources (selon l'opérateur)
- Animaux accueillis
- Orientation vers MSD pour accompagnement social: opérateurs non financés dans ce cadre

# Centre d'Accueil d'Urgence

## Orientation ?



- Uniquement via le 115

## Quel public ?

- Personnes majeures seules ou en famille
- À la rue



## Quelle prise en charge ?

- Chambres individuelles Prise en charge de 7 jours, renouvelable via le 115
- Maintien du public en journée
- Repas fournis en fonction des ressources
- Douches et sanitaires collectifs - Laverie
- Caution et participation si ressources
- Animaux accueillis
- Orientation vers MSD pour accompagnement social : opérateurs non financés dans ce cadre

# Hébergement d'Urgence en Diffus

## Orientation ?



- Uniquement via le 115
- Validation DDETSPP

## Quel public ?

- Familles
- À la rue



## Quelle prise en charge ?

- Accueil en appartements diffus meublés
- Animaux non accueillis
- Possibilité de co-hébergements
- Contrat d'accueil de trois mois renouvelable
- Accompagnement social : adhésion et participation à cet accompagnement
- Accompagnement social individualisé et adapté en fonction des besoins/situations
- Travail partenarial



## COORDONNÉES DES DISPOSITIFS D' HÉBERGEMENT D'URGENCE

### ABRIS DE NUIT

Vichy : Anef 63, 11 place Jean-Espinat  
03200 VICHY

Moulins : Viltais, 51 avenue Meunier  
03000 MOULINS

Montluçon : Viltais, 20 bis avenue du Cimetière de l'Est  
03100 MONTLUÇON

### CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE

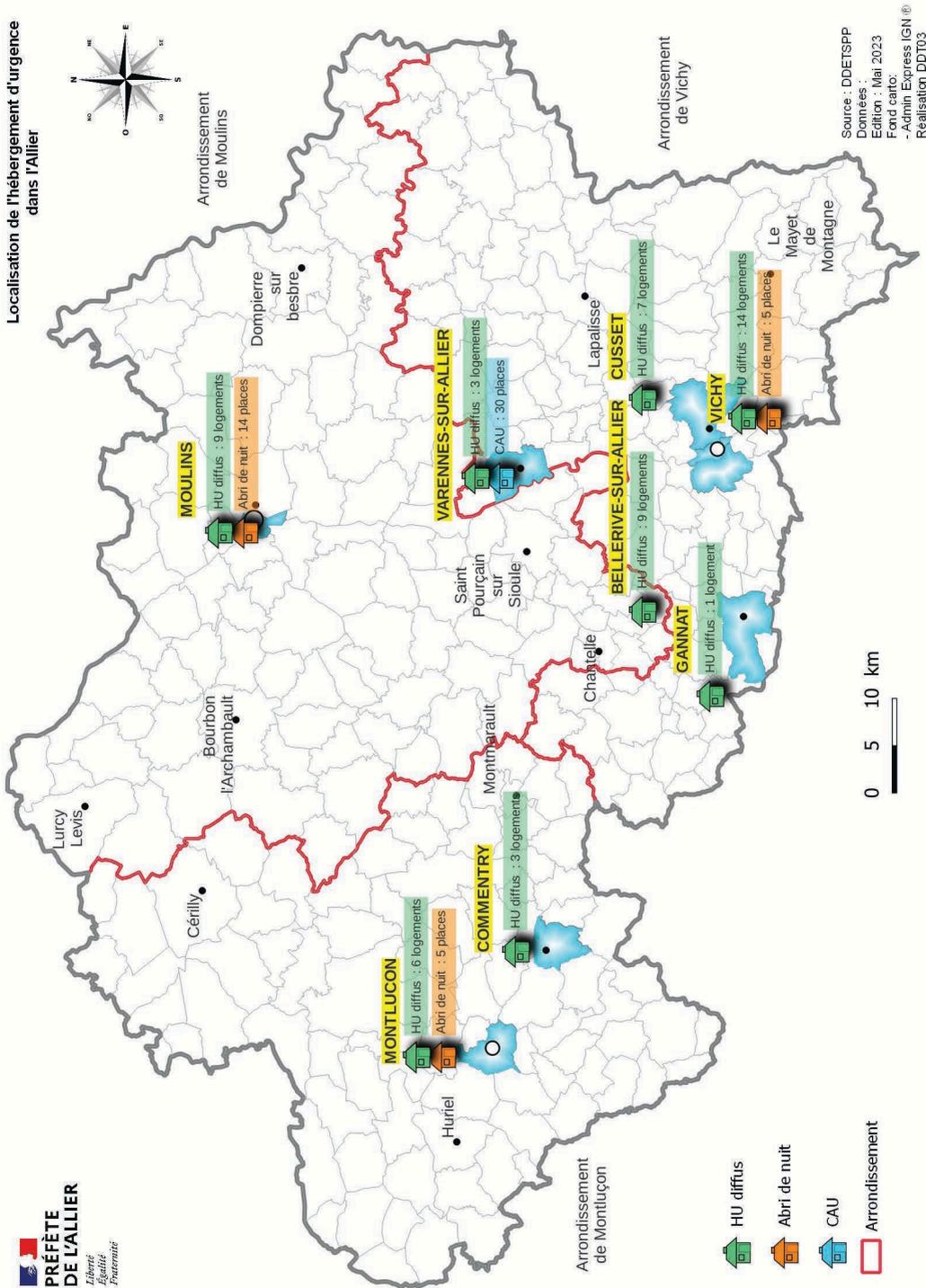
Coallia : 1 bis avenue de la Gare  
03150 VARENNES-SUR-ALLIER

### HÉBERGEMENT D'URGENCE EN DIFFUS

Anef 63 : 11 place Jean-Espinat - 03200 VICHY  
Tél. 04 70 31 44 88

Partage et Travail : 6 avenue Victor Hugo  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 20 93 14

Viltais : 29 rue de la Fraternité  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 48 25 25



# C'est quoi un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ? Comment faire une demande ?

- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO
- Prise en charge de 6 mois renouvelable

## Quel public ?

- Personnes isolées ou familles
- En grandes difficultés sociales
- Pas de condition de ressources
- Situation administrative régulière



## Quelle prise en charge ?

- En structure collective (chambre individuelle + parties communes : restauration, laverie, salles d'activités...)
- Ou en appartements meublés diffus
- Animaux non accueillis sur les structures collectives



# C'est quoi un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ?

## Quels objectifs ?

**Permettre aux personnes accueillies de recouvrer leur autonomie personnelle et sociale par le biais d'un accompagnement adapté et individualisé.**

## Prérequis !!!!!

### ADHESION A L'ACCOMPAGNEMENT

## Quel accompagnement?

- **Un référent social pour chaque usager**
- **Accompagnement soutenant**
- **Accompagnement socio-éducatif global : quotidien, hygiène, santé, gestion budgétaire, accès aux droits, enfance, ...**



## COORDONNÉES DES DISPOSITIFS D' HÉBERGEMENT D'INSERTION

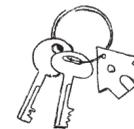
**Anef 63** : 11 place Jean-Espinat 03200  
VICHY Tél. 04 70 31 44 88

**Viltais** : 51 avenue Meunier  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 35 11 80

**Viltais**, 20 bis avenue du Cimetière de l'Est  
03100 MONTLUÇON  
Tél. 04 70 08 42 00

# DISPOSITIFS LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS

## Qu'est-ce qu'une pension de famille ?



### Structures de petites tailles

- 15 à 20 logements



### Autonomie

- Paiement d'un loyer
- Gestion du logement
- Gestion du quotidien



### Lieux collectifs

- Temps collectifs
- Ateliers
- Activités collectives
- Sorties
- Intervenants extérieurs



### Présence d'un travailleur social en journée

- Accompagnement vie quotidienne
- Soutien dans les démarches
- Animations collectives



# Qu'est-ce qu'une pension de famille ?



## Pour effectuer une demande

- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO
- Visite possible avant la demande



## Le public

- Personnes majeures
- avec ressources



## Les problématiques du public

- Situation d'isolement, d'exclusion sociale
- Situation sociale, psychologique, voire psychiatrique rendant difficile un accès au logement ordinaire



## Particularités des pensions de famille

- Locaux privés et espaces collectifs
- Accueil sans condition de durée



## COORDONNÉES DES PENSIONS DE FAMILLE

**Anef 63** : Marguerite Marie MICHELIN,  
69 Bis Boulevard du 8 mai 1945  
03300 CUSSET  
Tél. 04 63 64 40 00

**AGAT** : Les Marais, 89 Avenue Albert-Thomas  
03100 MONTLUÇON  
Tél. 04 70 29 03 03

### SAGESS :

Le Castel Flore, 30 rue Jean-Jaurès  
03200 VICHY  
Tél. 04 70 98 76 68

Pension de Famille, Monvicq, rue du Bourbonnais  
03170 MONVICQ  
Tél. 04 70 07 74 26

**Le Tremplin** : Marie Galante, 17 rue du vert galant  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 45 33 72

**Partage et Travail** : Les capucines, 46 quai d'Allier  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 46 99 ??

Les Pivoines, 42 rue Paul Constans  
03100 MOULINS  
Tél. 04 43 01 01 57

# Intermédiation Locative -IML

## Comment faire une demande ?



- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO

## Quelle durée de prise en charge ?

- 6 mois / renouvelable 2 fois  
(renouvellement en commission SIAO)

## Le public ?



- Ménages connaissant des freins dans l'accès au logement ordinaire avec bail classique du fait de difficultés financières, sociales ou administratives.
- Ressources obligatoires

## Les Principes ?



- ➔ Location / sous-location
- ➔ Logements captés dans le parc privé
- ➔ Parc fixe
- ➔ Logements meublés / semi meublés
- ➔ Pas de glissement de bail au terme de la prise en charge IML

# Logement d'Insertion

## Comment faire une demande ?



- Via SI SIAO possible (même si financement département)
- Dans ce cas validation en commission SIAO

## Quelle durée de prise en charge ?

- 6 mois / renouvelable 2 fois

## Le public ?



- Ménages connaissant des freins dans l'accès au logement ordinaire avec bail classique du fait de difficultés financières, sociales ou administratives. Ressources obligatoires

## Les Principes

- ➔ Location / sous-location
- ➔ Logements issus de bailleurs publics
- ➔ Logements captés en fonction du ménage (typologie, localisation...)
- ➔ Logements non meublés
- ➔ Transfert de bail possible au terme de la prise en charge en Logement d'Insertion



# IML / Logement d'Insertion = même accompagnement

## Quels objectifs ?

- **Autonomie globale des ménages accompagnés**
- **Accès sécurisé au logement autonome**



## Quel accompagnement ?

- **Accompagnement social global : budgétaire, administratif, enfance, médical, recherche de logement, emploi, ...**
- **Accompagnement adaptable en fonction des besoins des ménages et de leurs profils**
  - **Fréquence des rencontres adaptée aux besoins**
- **Travail sur la capacité à habiter : paiement du loyer et des charges, entretien du logement, respect des autres locataires**
- **Travail en partenariat**

## COORDONNÉES IML, LOGEMENT INSERTION

### IML

**Anef 63** : 11 place Jean-Espinat  
03200 VICHY  
Tél. 04 70 31 44 88

**Viltaïs** : 29 rue de la Fraternité  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 48 25 25

**Coallia** : 1 bis avenue de la Gare  
03150 VARENNES-SUR-ALLIER  
Tél. 04 70 35 00 10

### IML ET LOGEMENT INSERTION

**Partage et Travail** : 6 Avenue Victor Hugo  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 20 93 14

## MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

### Accompagnement Vers et Dans le Logement



#### Pour effectuer une demande

- Exclusivement via SI SIAO
- Validation en commission SIAO



#### Durée

- 6 mois / renouvelable 3 mois  
*(renouvellement en commission SIAO)*

### Accompagnement Social Lié au Logement



#### Pour effectuer une demande

- Validation en commission FSL
- Financement Conseil Départemental



#### Durée

- 6 mois / renouvelable 2 fois  
*(renouvellement en commission FSL)*





## AVDL / ASLL

= **Même accompagnement**

**Soutenir tout ménage rencontrant des difficultés sociales et financières, dans son accès ou son maintien au logement au travers d'un accompagnement global afin de favoriser son autonomie en lien avec le logement.**

**Accompagnement social global adapté à chaque ménage**



Téléphone

Accès aux droits

Démarches administratives

Visites à domicile

Soutien



Écoute

Mails

RDV Partenaires

Gestion urgences



Accompagnements physiques

Budget

Déplacements



## COORDONNÉES

### ASLL, AVDL

#### ASLL/AVDL

UDAF : 19 Rue de Villars,  
03000 MOULINS

#### AVDL

Evoléa : 6 Place du Maréchal de Lattre-de-Tassigny  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 48 15 55

Montluçon habitat : 3 Quai Louis-Blanc  
03100 MONTLUÇON  
Tél. 04 70 05 61 57

Partage et Travail : 35 place Jean-Moulin  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 20 93 14

Viltais : 29 rue de la Fraternité  
03000 MOULINS  
Tél. 04 70 48 25 25

# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPÉCIFIQUE

## Service Incurie

### ➔ Pour qui ?

- **Personnes en situation d'incurie dans l'habitat**

### ➔ Comment saisir le service

- **Signalement via la fiche de repérage du CD**
- **Réception du signalement par le guichet du PDLHI : [veniant.a@allier.fr](mailto:veniant.a@allier.fr)**
- **Transmission à l'ARS qui peut mandater l'Equipe de Veille Santé Habitat de l'Anef 03-63**
- **Réception du dossier par l'Equipe de Veille Santé**
- **Habitat et début de son action**

### ➔ Objectifs

- **Accompagner des actions visant à aider au traitement des situations d'incurie dans l'habitat**
- **Offrir une approche active d'aller-vers**
- **Mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs**
- **Elaborer des solutions durables et non coercitives en accord avec la personne**

### ➔ Durée d'accompagnement

- **En fonction des besoins**

## **Accompagnement Social Spécifique**

### ➔ Pour qui ?

- **Le locataire avec trouble occupationnel repéré /hébergement à outrance, dégradations, atteinte aux biens**

### ➔ Durée

- **6 mois renouvelable**

### ➔ Objectifs

- **Lutter contre les troubles occupationnels (hygiène,agressivité,incurie,trouble de jouissance...)**

### ➔ Précisions

- **Orientation par un Travailleur Social**
- **Diagnostic réalisé par les intervenants**
- **Dispositif complémentaire de ASLL/AVDL**
- **Mobilité de l'équipe d'intervention**
- **Nécessité de l'adhésion de la personne**

## COORDONNÉES ASS / SERVICE INCURIE

### ASS

Montluçon Communauté :  
04 70 08 19 80

Viltais : Célanie FAUGERE  
07 56 36 69 44 ou  
Médiation Santé  
06 78 09 75 65

### SERVICE INCURIE

ANEF 63 :  
04 70 35 55 87

# MISE À L'ABRI DE PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

## Mise à l'abri de personnes victimes de violences - Insertion

### Orientation ?



- **Uniquement via le SISIAO**
- **Etude de la demande en commission SIAO**
- **Orientation en priorité sur les structures**

### Quelle prise en charge ?

- **Chambre ou logement individuel**
- **Accompagnement social global**
- **Animaux accueillis en IML selon opérateur**
- **Participation financière selon dispositif**
- **IML dédié à l'accueil de PVV avec l'association Partage&Travail**
- **Accompagnement en lien avec le CIDFF / JEC03**

# Mise à l'abri de personnes victimes de violences - 115

## Orientation ?



- **Uniquement via le 115**
- **Evaluation sociale réalisée par l'écoutant 115**
- **Mise à l'abri sur une structure**

## Quelle prise en charge ?

- **Chambre individuelle pour l'abri de nuit**
- **Logement individuel pour le HU Diffus**
- **Prise en charge de 7 jours, renouvelable via le 115**
- **Un kit d'accueil est proposé à leur arrivée**
- **Accompagnement en lien avec le CIDFF /**
  - **JEC03**
  - **Accompagnement social global**
  - **Animaux accueillis selon les structures**
  - **Transport réalisé par COALLIA ou utilisation d'un bon taxi**
  - **Possibilité d'orientation en hôtel selon les situations**

## COORDONNÉES

**Le Tremplin** : 60 Rue de Bourgogne  
03000 Moulins  
04 70 35 42 00

**Anef 63** : 63 place Jean Epinat  
03200 VICHY  
04 70 31 44 88

**COALLIA** : 1 bis avenue de la gare  
03150 Varennes-sur-Allier  
04 70 35 00 10

**Viltais** : 20 bis avenue du cimetière de l'est  
03100 Montluçon  
04 70 08 42 00

**Partage et travail** : 6 Avenue Victor Hugo  
03000 MOULINS

**SIAO de l'Allier**  
29 rue de la Fraternité - 03000 MOULINS  
Tél. 04 70 42 53 05

